

Solidaires dénonce et s'oppose depuis plusieurs mois aux orientations que le gouvernement souhaite imposer en matière de réforme des régimes de retraite.

Depuis le 5 décembre, Solidaires est engagé dans une grève reconductible marquée par des temps forts de mobilisation. Lors de ces journées, comme celle du 5 décembre, les taux de grève sont élevés dans la fonction publique, et traduisent une opposition claire des agent-es publics au projet de loi qui sera présenté au cours du mois de janvier en conseil des Ministres.

À la demande du Premier ministre, Laurent Pietraszewski et Olivier Dussopt invitent les organisations syndicales à une concertation sur la prise en compte de la pénibilité et la gestion des fins de carrière le 8 janvier, manière de tenter de faire redescendre la contestation sociale sans y répondre le moins du monde sur le fond, sans remise en cause de système à points, véritable paradigme de cette réforme.

Contrairement à ce qui est répété dans les médias par le secrétaire d'État à la fonction publique, les agent-es publics n'auront rien à gagner avec cette réforme. Bien au contraire, elles et ils y perdront. C'est à une baisse générale des pensions que l'on va assister et à une paupérisation des retraité-es du public comme du privé.

Ce projet de réforme pénalisera par ailleurs une nouvelle fois particulièrement les femmes, déjà victimes d'inégalités tout au long de leurs vies et carrières.

Les sujets pénibilité et fins de carrière sont particulièrement importants pour Solidaires mais ce n'est pas dans le cadre de ce projet de réforme qu'ils doivent être étudiés.

À l'inverse de ce projet mortifère, Solidaires Fonction publique revendique au contraire :

- Un taux de remplacement public/privé à 75 % du revenu antérieur, pas de retraite inférieure au SMIC.
- Le maintien du Code des pensions des fonctionnaires : retraite sur la base du traitement indiciaire des six derniers mois. La prise en compte de l'ensemble de la carrière (43 ans) prévue dans la réforme des retraites pénalise grandement les fonctionnaires, tout particulièrement les femmes, dont les carrières sont heurtées.
- La revalorisation du point d'indice, l'attribution d'un nombre uniforme de points à toutes, la revalorisation indiciaire des carrières, et l'intégration des primes dans la base des cotisations.
- La retraite à 60 ans et un départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal pour tenir compte des spécificités des métiers en termes de pénibilité, et le maintien de la catégorie active dans tous les secteurs de la fonction publique. Elle n'a été maintenue que pour les seuls métiers régaliens d'ordre et de sécurité, générant une inégalité de traitement entre fonctionnaires.
- Une réforme du financement du système de retraites par la suppression des exonérations de charges sociales et la taxation des dividendes.

En conséquence, Solidaires ne participera pas à cette réunion sauf à ce que le gouvernement retire son projet de réforme des retraites.

COMMUNIQUÉ